[Texte]

management of regional offices as compared to other places.

Mr. Crosby: Are you saying the centre offered that program to regional managers?

Ms Labelle: Yes. The commitment is there and we are beginning to see some things happening in practice.

• 1635

Mr. Crosby: I do not want to take up any more time, but I do want to just put on the record the fact that in your educational programs, even in bilingual training, for example, many people spend vast amounts of time and great energies in pursuing that program, and at the end of it they have no piece of paper that has any kind of mobility to it. I think that is a shame, because if you were to spend that period of time at a university you might get a master's degree in French or something with that effort.

Ms Labelle: I absolutely have to add one or two words to this because this is so important. In the Public Service Commission, as I mentioned before, we offer a very large number of programs. What we have started is to work with universities to seek credit recognition for our programs.

We are giving a piece of paper, but also we are getting credit recognition. We already have it from the University of Ottawa for a number of programs and from l'Université du Québec à Montréal for another group. We are now talking to all of the universities, including Dalhousie, St. Mary's and others in western Canada, the University of Calgary, University of Alberta and the University of Manitoba to try to get that credit.

That means that programs that are followed by our federal public servants here are credited by universities if that individual wants to continue a course in either public administration or otherwise. It is not only in the area of public administration in those universities. This is a good incentive for our federal public servants to take the programs, but it also means that it counts towards something else. That is another way of doing this.

Mr. Crosby: The accountants are very good at this.

Ms Labelle: Yes.

Le président: Madame Labelle, vous avez eu l'amabilité de nous transmettre une copie de votre discours d'introduction. Je constate que vous n'en avez pas repris tous les points dans votre exposé oral. Avec votre [Traduction]

gestion des bureaux régionaux comparée à celle des autres bureaux.

M. Crosby: Voulez-vous dire que le Centre a offert ce programme aux cadres régionaux?

Mme Labelle: Oui. Le principe est établi et on commence à avoir quelques résultats.

M. Crosby: Je ne voudrais pas m'éterniser mais j'aimerais dire, pour mémoire, que, dans le cadre de vos programmes de formation, et cela est également vrai de la formation au biliguisme, beaucoup de gens consacrent temps et énergie pour ne pas obtenir, en fin de compte, un certificat ou un diplôme qui les aideraient effectivement sur le plan professionnel. Je pense que cela est regrettable, car si vous consacriez le même temps et le même effort dans le cadre d'une université, vous pourriez obtenir une maîtrise en français ou quelque chose d'equivalent.

Mme Labelle: Je me sens obligée de faire quelques commentaires à cet égard, le sujet me paraissant d'une très grande importance. Comme je l'ai mentionné, la Commission de la fonction publique a mis sur pied de très nombreux programmes et nous avons pris contact avec les universités pour voir si on ne pouvait pas faire sanctionner la participation à nos programmes par l'attribution d'un certain nombre de crédits universitaires.

Nous distribuons effectivement des certificats, mais nous allons également pouvoir en faire reconnaître la valeur sur le plan universitaire. L'Université d'Ottawa nous a déjà accordé cela pour certains de nos programmes et d'autres programmes ont reçu une reconnaissance analogue de la part de l'Université du Québec à Montréal. Nous avons pris contact avec l'ensemble des universités canadiennes, y compris les universités Dalhousie et St. Mary's, ainsi que des universités de l'ouest du Canada telles l'Université de Calgary, l'Université de l'Alberta et l'Université du Manitoba.

Cela veut dire que le travail accompli par un fonctionnaire fédéral, dans le cadre d'un programme de formation du gouvernement, sera reconnu par les universités, ce qui permettra à l'individu concerné de poursuivre ses études, soit en administration publique, soit dans un autre domaine. En effet, les crédits universitaires attribués ne vaudront pas seulement pas pour les études en administration publique. Cela devrait encourager davantage les fonctionnaires fédéraux à participer à nos programmes puisque cette participation élargira effectivement leurs horizons. Cela représente une autre solution.

M. Crosby: Les comptables s'y entendent très bien.

Mme. Labelle: Effectivement.

The Chairman: Mrs. Labelle, you were kind enough to send us a copy of your introductory remarks. I notice that in your presentation you did not address a certain number of points that you had on paper. If you and my